Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Renouvellement du financement TEPos (Territoire à Energie Positive) auprès de l'ADEME

Le Parc porte depuis 30 ans une politique énergétique. Il a inscrit dans sa dernière charte (2008-2022) un objectif de 55% d'autosuffisance énergétique. L'objectif est atteint, puisque c'est près de 60% de l'équivalent de la consommation annuelle en énergie du territoire qui sont couverts par de la production locale (hydroélectricité et bois énergie principalement).

Le premier programme TEPos (2017-2019) a permis au Parc du Vercors de construire de manière concertée une stratégie et un programme d'actions ayant pour but d'atteindre l'objectif TEPos avant 2050 et d'engager un certain nombre d'actions concrètes. Il a permis de mettre en évidence trois axes stratégiques :

- La **rénovation énergétique des logements**, en ciblant en priorité ceux chauffés au fioul et à l'électricité. La priorité doit être mise sur les résidences permanentes (maisons individuelles et habitat collectif), même si les résidences secondaires et de tourisme sont aussi concernées.
- La **réduction des déplacements et la mutualisation de l'usage de la voiture** des résidents. Au-delà des technologies émergentes sur le territoire (véhicules électriques, hydrogène...), la priorité est de générer moins de déplacements et d'inciter à un meilleur remplissage des véhicules en circulation.
- La valorisation des ressources locales renouvelables pour créer des richesses locales. La mobilisation du bois local pour le bois énergie en complémentarité du bois d'oeuvre et la massification des installations solaires photovoltaïques et thermiques en toiture.

La collaboration avec Grenoble-Alpes Métropole a été développée via des actions sur le boisénergie et la mobilité avec des financements TEPCV, et une réflexion approfondie a été menée sur la gouvernance inter-territoriale.

Les projections réalisées ont permis au Parc du Vercors d'inscrire l'**objectif TEPos en 2038** dans le futur projet de charte. Les actions en matière de transition énergétique devront donc s'inscrire dans la durée et être amplifiées pour atteindre cette ambition.

L'ADEME permet aujourd'hui de prolonger la dynamique TEPos sur 3 ans (2021-2023) avec une aide financière principalement destinée à soutenir des actions à mener en partenariat avec la Métropole de Grenoble et quelques actions portées par le Parc. Le programme de travail proposé a été présenté lors du bureau syndical du 25 novembre et le budget prévisionnel se trouve dans le tableau ci-dessous.

Il est également demandé au Bureau de désigner un élu et un technicien référent pour ce programme, afin de suivre les échanges en lien avec Grenoble-Alpes Métropole.

Budget prévisionnel sur 3 ans (2021-2023) :

Dépenses		Recettes	
Actions en partenariat Parc-METRO			
Améliorer la connaissance des flux de bois énergie entre les territoires (élaboration et test d'une méthode de traçabilité des bois)	37 000 €	ADEME	115 000 €
Mettre en place une plateforme internet de commande de bois buche pour encourager les livraisons groupées et l'utilisation d'un bois de qualité	32 000 €		
Renforcer autostop organisé et covoiturage entre Parc et METRO / actions de communication et sensibilisation	32 000 €	Autofinancement Grenoble Alpes Métropole	52 331 €
Promouvoir une alimentation bas carbone (accompagnement de producteurs, sensibilisation des consommateurs)	36 000 €		
Développer le réseau des énergies renouvelables citoyennes et favoriser les collaborations entre initiatives citoyennes et opérateurs énergétiques	36 000 €		
Améliorer la gouvernance des projets de transition et les relations inter-territoriales urbain-rural	27 000 €		
Total dépenses actions Parc-METRO	200 000 €		
Actions Parc			
Développer la communication sur le projet TEPos (infographie et fiches d'expériences)	5 000 €	Autofinancement Parc du Vercors	73 669 €
Diffuser des conversations carbone au sein du Parc en formant des facilitateurs et en développent un réseau	22 000 €		
Concevoir et éditer un guide de la rénovation énergétique du patrimoine bâti et le diffuser aux entreprises et particuliers	14 000 €		
Total dépenses actions Parc	41 000 €		
Total dépenses	241 000 €	Total recettes	241 000 €



Le bureau syndical décide à l'unanimité:

- → d'**APPROUVER** l'engagement du Parc du Vercors dans le programme TEPos 2,
- → d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce programme tel que présenté ci-dessus,
- → d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement TEPos 2 auprès de l'ADEME ,
- → de **DÉSIGNER** M... élu référent pour le programme TEPos 2 et le chargé de mission énergies et mobilités, technicien référent
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.